

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEL2025 055

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PROGRAMMATION DES FONDS LEADER

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 24 septembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 18 septembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 18 septembre 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants
		au vote
44	38	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE A L'UNANIMITÉ

Pour: 43 Contre: 0 Abstention: 0 Sont présents les Conseillers communautaires suivants : Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Philippe LABBEY (suppléant de Gilles TABOUREL), Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT. Sylvaine LEFEVRE. Guillaume LEMENAGER. Daniel LEMOUSSU. Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Jérémy TANQUEREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Lysiane LE DUC DREAN a donné pouvoir à Gérard MARCIA

Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Le conseil communautaire a nommé Guillaume LEMENAGER secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 12 juin 2025 est adopté à l'unanimité (1 abstention).

DEL2025_055 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PROGRAMMATION DES FONDS LEADER

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2023_108 du 7 décembre 2023 portant désignation des représentants au sein du comité de programmation des fonds Leader,
- Vu l'avis du bureau en date du 18 septembre 2025.

Considérant que le comité de programmation des fonds Leader est composé d'un collège public et d'un collège privé, respectivement composé de 16 et de 17 binômes.

Considérant que, par délibération en date du 7 décembre 2023, Monsieur Vincent DAUCHY et Madame Geneviève SIRISER ont été désignés respectivement membre titulaire et suppléant.

Considérant que, Monsieur Vincent DAUCHY n'étant plus conseiller communautaire, il est nécessaire de désigner un autre représentant.

Constatant qu'il n'y a qu'un candidat par poste à pourvoir, conformément à l'article L.2121-21 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire :

DÉSIGNE les représentants suivants pour siéger au sein du comité de programmation des fonds Leader :

- Titulaire : Geneviève SIRISER
- Suppléant : Lysiane LE DUC DREAN

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT DE SEULLES TERRE ET MER
Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN